

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RAFFETOT

## Procès-Verbal de la séance du 13 Mai 2022

Membres en exercice :	14	Date de la convocation :	09/05/2022
Présents :	11	Date d'affichage :	09/05/2022
Votants :	14		

Le Vendredi treize mai de l'année deux mil vingt-deux, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. B. CADIOU.

**Étaient présents :** B. CADIOU, L. LEVER, C. CHARBONNIER, M. MAUGER, J. DEHAIS, I. COURCHAI, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, C. MAGDZIAREK, L. DUVAL, G. TINEL

**Absent :** S. LESUEUR donne pouvoir à B. CADIOU, C. LEDENTU donne pouvoir à L. LEVER, C. LEMONNIER donne pouvoir à L. DUVAL

C. MAGDZIAREK est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### **SUIVI DE LA RESIDENCE SENIOR :**

Lancement de l'appel d'offre Lundi 16 mai 2022 :

L'avis implique un marché public.

**Objet du marché :** marché de travaux pour la construction de 5 logements locatifs et d'une salle de convivialité

**Type de marché :** Travaux

**Mode :** Procédure adaptée

**Code NUTS :** FR230

#### **Description :**

La commune de Raffetot intervient en tant que mandataire

Le marché est conclu selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° et suivants du Code

Le marché est décomposé en 10 lots conformément à l'article L2113-10 du code de la commande publique (cf détails ci-après)

Il n'est pas décomposé en tranches au sens de l'article L2113-4

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire

Il ne comporte pas de prestations supplémentaires (PSE) ou variantes obligatoires

#### **Forme :**

Prestations divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Les variantes sont refusées

#### **Quantité ou étendue :**

La consultation a pour objet un marché de travaux de construction de 5 logements locatifs et d'une salle de convivialité

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les plans

Le délai d'exécution du marché est fixé à 10 mois y compris la période de préparation de 4 semaines

Démarrage prévisionnel des travaux : Septembre 2022

**Lots : Libellé**

N°1 VRD  
N°2 Gros OEuvre  
N°5 Ravalement  
N°6 Chape/Carrelage/Faïence  
N°7 Charpente  
N°8 Plâtrerie  
N°9 Menuiseries intérieures  
N°10 Menuiseries extérieures  
N°11 Plomberie/VMC  
N°12 Electricité  
N°18 Peinture  
N°37 Couverture  
N°38 Etanchéité

**Conditions relatives au contrat****Cautionnement :**

Retenue de garantie de 5% sur chaque acompte et sur le solde, pouvant être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande

**Financement :**

Modalités essentielles du financement : budget du maître d'ouvrage  
Paiement par virement administratif sous 30 jours

**Forme Juridique :** Groupement solidaire ou conjoint

**Autres conditions :** Conditions particulières d'exécution : non

**Conditions de participation : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (*disponible à l'adresse suivante*  
: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (*disponible à l'adresse suivante*  
: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire ATTR11, Acte d'engagement. (*disponible à l'adresse suivante*  
: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (*disponible à l'adresse suivante* : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidatdc1-dc2-dc3-dc4>)

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique et du calendrier d'exécution : la compréhension des contraintes et les méthodologies d'intervention/exécution (15 points) ; la qualité des fournitures et matériaux proposés sur la base de fiches techniques remises par le candidat (15 points) ; planning d'exécution notamment décomposition prévisionnelle des temps d'exécution par tâche ou zone d'intervention et délais divers (préparation, commandes, fabrication, approvisionnement) (15points)

**Offres :**

Date limite de réception des offres : **27 Juin 2022 à 12:00**

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité Monétaire utilisée : EURO

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Dépôt :**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée sur la plate-forme de l'ADM76

Cette consultation bénéficie du service DUME

**Renseignements complémentaires :**

Les offres doivent être remises dans les cadres de bordereaux fournis La visite de site est libre

L'acheteur prévoit de négocier avec les 3 candidats ayant remis les meilleures offres pour chaque lot, mais se réserve la possibilité d'attribuer chaque lot sur la base des offres initiales sans négociation en application de l'article R-2123-5 du code de la commande publique

Les candidats pourront adresser leur **questions au plus tard 7 jours** calendaires avant la date limite de remise des offres

**Recours instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert . 76000 Rouen

Tel : 02 35 58 35 00

greffe.ta-rouen@juradm.fr

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interregional de règlement amiable des différends relatifs au marchés publics de Nantes

CCIRA de Nantes

DREETS des pays de la Loire

Immeuble skyline, 22 mail Pablo Picasso, BP 24209

44042 Nantes Cedex 1

Tel : 02 53 46 79 02

paysdl.ccira@dreets.gouv.fr

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert . 76000 Rouen

Tel : 02 35 58 35 00

greffe.ta-rouen@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 Mai 2022.

## **SUIVI DES TRAVAUX ET DES ACHATS**

- 3 000 € auto-laveuse
- 450 € fleurs
- 2 200 € Portes de garages
- 15 000 € Cimetière début des travaux en juillet
- 850 € signalisation rue de l'église
- Les trois bancs ont été posés

## **DEMANDES D'URBANISME**

- Consorts Dehais : 14 parcelles rue de l'églises
- Tinel Eric : 7 parcelles rue du calvaire et chemin du claret

## **TARIFS DES CONCESSIONS**

Monsieur le maire propose de revoir les tarifs de concession du cimetière actuels qui sont définis comme suit depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018 :

Emplacement traditionnel de 2 m<sup>2</sup> :

- pour 30 ans : 100 €
- pour 50 ans : 200 €

Emplacement pour une caverne de 1 m<sup>2</sup>

- pour 30 ans : 50 €
- pour 50 ans : 100 €

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

*Nombre de voix pour : 14    Nombre de voix contre : 0    et Nombre d'abstentions : 0*

➤ **D'appliquer à compter du 01 juin 2022 :**

Emplacement traditionnel de 2 m<sup>2</sup> :

- pour 30 ans : 400 €
- pour 50 ans : 600 €

Emplacement pour une caverne de 1 m<sup>2</sup>

- pour 30 ans : 200 €
- pour 50 ans : 300 €

## **MONDIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE REDACTEUR**

### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Vu le courrier de l'agent en date du 02 mai 2022 :

*Pour faire suite à notre échange du vendredi 29 avril 2022, je vous confirme par la présente mon souhait d'exercer une activité accessoire non listée à l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020.*

*En effet, les agents dont la durée de service hebdomadaire est inférieure ou égale à 24 heures 30 minutes peuvent exercer les activités mentionnées à l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 sans autorisation, mais après déclaration écrite à l'autorité territoriale. Outre ces activités, ils peuvent également exercer des activités privées lucratives.*

*Ainsi afin de répondre aux obligations statutaires en termes de cumul d'activités accessoire publique ou privée, je vous demande de bien vouloir diminuer mon temps de travail à raison de 24.50/35<sup>ème</sup>. Par conséquent et comme évoqué ensemble, il convient :*

- *De diminuer mon temps travail de 28/35<sup>ème</sup> à 24.50/35<sup>ème</sup>*
- *Date d'effet, à compter du 01 juin 2022,*
- *Nouveaux horaires de travail :*
  - o *lundi 08h-12h30 et 14h-19h, mardi et mercredi 08h-12h30 et 14h-17h*
- *Exceptionnellement, selon l'activité et à votre demande, je réaliserai des heures complémentaires*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique saisie le 13 mai 2022,

Considérant la nécessité de modifier un emploi de Rédacteur (*grade*), en raison du souhait de l'agent d'exercer une activité accessoire non listée à l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de Rédacteur, permanent à temps non complet à raison de 24.50/35<sup>ème</sup>

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juin 2022

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade : Rédacteur :

- ancien effectif : 1 à 28/35<sup>ème</sup>

- nouvel effectif : 1 à 24.50/35<sup>ème</sup>

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

Nombre de voix pour : 14    Nombre de voix contre : 0    et Nombre d'abstentions : 0

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

*Mairie de Raffetot - Conseil Municipal du 13.05.2022*

## DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Le Maire expose, La prise en charge du budget primitif de la commune appelle quelques observations :

Il y a des différences sur la reprise des résultats de chacune des sections :

- en investissement, le résultat à reprendre s'inscrit en R001 de 11 012,15 €, il convient donc de l'alimenter de 11 012.15 € la section d'investissement

- en fonctionnement, compte tenu de la partie de l'excédent nous avons affecté à la section d'investissement (42 569 €) il nous reste à porter sur le R002 :  $642\,581,78 - 42\,569 = 600\,012,78$  € et non 600 011.00 €

Cet écart de centime est dû aux arrondis réalisés chaque année qu'il convient de régulariser ici, en effet, les règles des arrondis en matière de reprise des résultats sont : un arrondi à l'euro inférieur toléré en cas de déficit, à l'euro supérieur en cas de bénéfice. Le plus simple est de reprendre des résultats au centimes d'euros près

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

Nombre de voix pour : 15    Nombre de voix contre : 0    et Nombre d'abstentions : 0

➤ **Autorise** le mouvement suivant :

- Section d'investissement en recette au R001 : 11 012 €
- Pour équilibrer la section d'investissement d'inscrire au 020 dépense imprévue : 11 012 €
- Section de fonctionnement en recette au R002 : 1 €
- Pour équilibrer la section d'investissement d'inscrire en dépense au chapitre 011 article 615231 : 1 €

## COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE SCRUTIN DU 12 ET 19 JUIN 2022

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommer un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas parti des présents obligatoires.
- Deux assesseurs au minimum.

**Le Président :** Monsieur Bruno CADIOU

**Le Président suppléant :** Monsieur Christian CHARBONNIER

**Le secrétaire :** Corinne LEDENTU à partir de 18h00

**Les assesseurs :** L. LEVER, M. MAUGER, I. COURCHAI, C. LEMONNIER, S. LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, G. TINEL, C. MAGDZIAREK, C. LEDENTU, L. DUVAL, J. DEHAIS

**Pour le Scrutin du 12 juin 2022 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :**

Christian absent de 13h00 à 17h30 ainsi Pour remplacer B.Cadiou : C.LEDENTU de 13h30 à 15h00

De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
I.COURCHAI G.TNEL	C.MADGZIAREK L.DUVAL S.LESUEUR	M.MAUGER C.TAIRON	C.LEMONNIER L.LEVER

**Pour le Scrutin du 19 Juin 2022 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :**

<b>De 8h00 à 10h30</b>	<b>De 10h30 à 13h00</b>	<b>De 13h00 à 15h30</b>	<b>De 15h30 à 18h00</b>
C.MAGDZIAREK J.DEHAIS G.TINEL	J.DEHAIS L.DUVAL C.LEMONNIER	M.MAUGER I.COURCHAI	D.SAUSSAYE L.LEVER

**ORGANISATION DE LA FETE COMMUNALE**

Clôture des inscriptions le 08 juin 2022

Djac a dit organisera des jeux l'après-midi

Réunion le 03 juin à 18h00 pour l'organisation

**DIVERS**

Voyage des anciens du 3 juin 2022.

La commune est inscrite aux jardins fleuris ainsi que Monsieur SAUSSAYE et Monsieur LETELLIER, il est demandé de passer plus tôt courant juillet.

Nous avons été contactés par la gendarmerie suite au dépôt de plainte d'un Raffetotais pour morsure d'un chien à son domicile, rue de l'église. Ainsi nous avons demandé au propriétaire du chien de faire examiner son chien auprès d'un vétérinaire pour attester de la stabilité du comportement du chien. Il doit se présenter en mairie le samedi 14 mai 2022 pour justifier des rendez-vous pris avec un vétérinaire pour mettre en place la procédure de mise en surveillance de son chien.

Prochain Réunion de mutualisation en septembre.

La commune de Bolleville a également porté plainte pour des départs de feux.  
Une personne domiciliée rue de la mairie à trouver un vêtement brûlé installé dans sa haie.

L'association de Raffetot plus arrête leur activité.

Le 04 juillet 2022 présentation du spot daflon avec visite du chantier chez ORIL

Prochain Conseil Municipal 09 septembre 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20H00 les jours, mois et ans susdits.

**Signatures :**

**Le Maire**

B. CADIOU

**Les Adjoint**

1<sup>er</sup> Adjoint  
L. LEVER

2<sup>ème</sup> Adjoint  
C. CHARBONNIER

3<sup>ème</sup> Adjoint  
J. DEHAIS

4<sup>ème</sup> Adjoint  
M. MAUGER

**Les Conseillers Municipaux**

I. COURCHAI

C. LEMONNIER

S. LESUEUR

L. DUVAL

D. SAUSSAYE

C. TAIRON

C. MAGDZIAREK

G. TINEL

P. ORENGE

C. LEDENTU

(†)